



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE EN MAURITANIE

FICHE MAURITANIE

I - Organisation de l'enseignement supérieur

Depuis 1999, le système éducatif mauritanien, qui offrait auparavant aux enfants la possibilité de débiter leur scolarité dans les langues nationales (arabe, pulaar, soninké, wolof), propose une filière bilingue unique : l'arabe est la langue d'enseignement des sciences humaines, le français celle des sciences exactes.

Pour orienter le développement de l'école mauritanienne et encadrer les changements à opérer, le gouvernement a mis en place un plan décennal de développement du secteur, appuyé de manière significative par les partenaires au développement : le « Programme national de développement du secteur éducatif » (PNDSE I), adopté en 2001.

Ce programme privilégiait, dans son volet enseignement supérieur, les aspects institutionnels et le développement de formations scientifiques, techniques et professionnelles ainsi que la recherche scientifique. Ces décisions affirmaient une réelle volonté d'ouvrir l'enseignement supérieur sur un environnement économique en forte mutation.

Le bilan du PNDSE I a fait apparaître des progrès incontestables en termes d'accès et d'équité de genre, notamment au fondamental et dans une moindre mesure au secondaire, que le diagnostic sectoriel (RESEN 2010) a mis en évidence.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis restaient encore à relever. Il s'agissait notamment :

- Au niveau de l'enseignement supérieur et professionnel, de la faible pertinence de la formation technique et professionnelle et du manque d'adéquation de ces formations par rapport aux besoins du marché de l'emploi.
- En matière de pilotage : la faiblesse des capacités de pilotage stratégique ; la prévalence d'un mode de gestion axée sur les moyens et non sur les résultats ; la concentration excessive de la gestion et la faible implication de la société civile, des communautés locales et du secteur privé.

C'est dans ce contexte, marqué par le parachèvement de la réforme au fondamental et au premier cycle secondaire, par la poursuite de sa mise en application au second cycle secondaire et son démarrage en 2011 au supérieur, qu'est intervenu le PNDSE II (2012-2020) dont le but était de poursuivre et de renforcer les objectifs initiaux du premier plan décennal.

N.B : il est à noter que l'année 2011 a coïncidé avec l'arrivée à l'université des premières cohortes d'étudiants issus de la réforme de 1999, précitée, étudiants éprouvant pour la plupart d'importantes difficultés en termes de maîtrise du français.

La stratégie dans le domaine de l'enseignement supérieur, telle que définie par le PNDSE II, en vigueur, se focalise sur :

- Le renforcement de la pertinence de la formation et de la recherche, en adaptant au mieux l'offre aux besoins réels du pays.
- La maîtrise des effectifs en fonction d'un équilibre nécessaire entre les contraintes de financement et celles liées à la pression de la demande sociale et aux impératifs de la demande économique.
- L'optimisation de l'utilisation des moyens disponibles, en accordant la priorité aux dépenses pédagogiques et de recherche.
- La diversification des sources de financement en impliquant les contributions des étudiants et du secteur privé.

Pour l'atteinte de ses objectifs, la stratégie s'articule autour de deux axes principaux :

- i) Le renforcement de la capacité d'accueil au niveau national et la maîtrise des effectifs.
- ii) L'amélioration de l'efficacité interne et externe des formations et le développement de la recherche scientifique.

En termes d'accès, l'accent est mis sur :

- Le renforcement et la modernisation des infrastructures et des conditions d'accueil dans les établissements existants et la construction de nouveaux établissements.
- La promotion de l'enseignement supérieur privé.
- La réduction du nombre d'étudiants boursiers à l'étranger.
- La mise en place d'une politique sociale maîtrisable financièrement.

En termes de qualité et de pertinence, les priorités sont :

- La restructuration et la diversification de l'offre de l'enseignement supérieur en fonction des besoins socioéconomiques du pays.
- L'instauration d'une démarche de qualité visant à se conformer aux normes et standards internationaux en matière d'enseignement supérieur.

Un certain nombre de problèmes de pilotage et de gestion du système éducatif mauritanien ont cependant ralenti la mise en œuvre des réformes programmées, notamment au cours de la dernière décennie (marquée par une grande instabilité politique et par de nombreux changements organisationnels au sein des structures en charge du secteur de l'éducation : modification des organigrammes, répartition des responsabilités entre un ou plusieurs ministères).

Au cours de l'année 2013 par exemple (et depuis cette date), de nouvelles évolutions institutionnelles importantes ont conduit à la scission du ministère d'Etat à l'éducation en trois ministères distincts : le ministère de l'éducation nationale (regroupant l'enseignement primaire et secondaire) ; le ministère de l'emploi de la formation professionnelle et des technologies de l'information et de la communication et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il convient de noter qu'à ces trois ministères, il y a lieu d'ajouter les ministères suivants (également en charge d'une partie du secteur) : le ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (qui a en charge le « Préscolaire ») et le ministère des affaires Islamiques et de l'enseignement originel (dont la mission principale consiste à encourager l'enseignement originel, contrôler le bon fonctionnement des *mahadras*¹ et œuvrer à l'insertion des sortants des *mahadras* dans la vie active).

¹ Ecole primaire, secondaire et supérieure dans laquelle est dispensé un enseignement traditionnel de type confessionnel (école coranique).

Le diplôme d'entrée dans le système de l'enseignement supérieur public mauritanien est le baccalauréat. En 2017, ce sont 45 529 élèves qui étaient inscrits au baccalauréat. Parmi eux, 6693 (14.7.2%) ont obtenus le baccalauréat dans les différentes séries scientifiques et littéraires. Alors que le nombre d'inscrits au baccalauréat a évolué très significativement depuis 2016 (i. 30 300 inscrits), le taux de réussite n'a que très peu augmenté passant de 13.6 à 14.7.2%. Le tableau suivant présente les taux de réussite par série et genre :

Séries	Inscrits	Résultats				
		Garçons	Filles	TRS**	TRSN*	Total
Mathématiques (C)	3394	648	258 (28.5%)	26.7%	73.8%	906
Sciences Naturelles (SN)	24260	1960	1380 (41.3%)	13.8%	68.8%	3340
Lettre Moderne (LM)	10088	728	330 (31.2%)	10.5%	35.3%	1058
Langue Originelle (LO)	7702	784	562 (41.8%)	17.5%	45.5%	1346
Technique Mathématiques (TM)	85	37	6 (14%)	50.6%	55.8%	43

* Taux de réussite à la session normale (TRSN)

** Taux de réussite par série (TRS)

Ces statistiques montrent qu'en Mauritanie le nombre d'inscrits aux baccalauréats scientifiques (i.e., C (mathématique), SN (sciences naturelles)) représente 60.7% des candidats. Nous constatons également que le taux de bacheliers techniques est quasiment nul (de l'ordre de 0.2%).

Ce qui explique en grande partie le faible taux de réussite au baccalauréat est un phénomène lié au fait que les élèves peuvent candidater, sans limite et chaque année en candidat libre. De fait il se produit une massification des inscriptions.

S'agissant du seul secteur de l'enseignement supérieur, on dénombre aujourd'hui quelque 18 606 étudiants en 2016 (22 000 en 2015-2016) dont 32.9% de filles, pour une population d'un peu plus de 3,5 millions d'habitants, répartis entre les établissements nationaux d'enseignement supérieur. Parmi eux, 8151 sont boursiers ou bénéficiaires d'aides. Aux étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur mauritanien s'ajoutent les étudiants réalisant leurs études à l'étranger avec des bourses, ils étaient 1164 en 2016. Ces derniers étudient principalement dans 3 pays : le Maroc, l'Algérie et le Sénégal. Il est difficile d'estimer le nombre d'étudiants mauritaniens actuellement en formation à l'étranger ne bénéficiant pas de bourses, mais il semblerait qu'ils soient environ 5000.

Les établissements nationaux d'enseignement supérieur public et privé :

I.1 Établissements et institutions publics

I.1.1 Établissements et institutions publics sous la tutelle exclusive du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- L'« Université de Nouakchott *Al Aasriya* » créée par décret du 21 juillet 2016 par fusion de l'UN (cf. supra) et de l'USTM (cf. supra) afin de permettre au nouvel établissement public ainsi constitué d'atteindre une masse critique de nature à mieux rayonner à l'international.
- l'École normale Supérieure (ENS), créée en 1970.
- l'Institut supérieur d'Études technologiques (ISET) de Rosso, créé en 2009.
- l'Institut supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE), créé en 2009.
- L'Institut supérieur professionnel de Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI), créé en 2014.

I.1.2 Établissements et institutions publics sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et d'un autre ministère

- « École supérieure polytechnique de Nouakchott (ESP) » (co-tutelle avec le ministère de la défense nationale). Depuis 2016, cette école constitue le seul établissement habilité à délivrer le titre d'ingénieur, il est né de la fusion de trois écoles d'ingénieurs « École des Mines de Mauritanie », « École nationale des Travaux publics » et l'ancien ESP. Y sont rattachés trois instituts l'un formant aux métiers du bâtiment, des travaux publics et de l'urbanisme (ISM-BTPU et l'autre en cours de mise en place aux métiers de la mines (ISMM). Le troisième institut est un cycle préparatoire aux concours des grandes écoles d'ingénieurs « Institut préparatoire aux grandes écoles d'ingénieurs » (IPGEI), première CPGE de Mauritanie, opérationnelle depuis la rentrée 2015-2016.
- L'institut Supérieur d'Anglais (ISA), créé par décret en février 2016 en cotutelle avec le ministère de la défense nationale a pour vocation la formation initiale et continue d'excellence en Anglais.
- Le Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET) qui dépend de Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication

I.1.3 Établissements et institutions publics sous tutelle d'autres ministères

- L'Université des Sciences Islamiques d'Aioun (ISIA) et l'Institut Supérieur d'Études et de Recherche Islamiques (ISERI), qui dépendent du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel.

I.2 Établissements et institutions privés

- Université Chinguetti Moderne
- Université Internationale libanaise.
- Sup' Management.
- GEU L'Académie.
- Université Abdellahi Ibn Yassin.
- Institut International d'Études Supérieures Appliquées Approche participative et innovante

Ces établissements bénéficient depuis 2017 d'une accréditation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) pour leurs formations.

II - Organisation des études et enseignements dispensés

II.1 Établissements et institutions publics

Université de Nouakchott Al Aasriya (UNA) :

L'Université de Nouakchott Al Aasriya est composée de quatre facultés :

- La faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) ;
- la faculté des Sciences Juridiques et Économiques (FSJE) ;
- La faculté des Sciences et de Technique (FST)
- La faculté de médecine (FM).

Elle comprend en outre :

- L'institut universitaire Professionnel (IUP).

En 2016, l'UNA comptait 12.454 étudiants (dont 33.8% de filles), encadrés par 460 enseignants-chercheurs.

- a) **Faculté des lettres et des sciences humaines :**

La FLSH accueillait pour l'année universitaire 2015-2016, 3022 étudiants (dont 33.1% de filles) qui sont répartis en 2650 en licence et 448 en master. Le corps enseignant est composé de 141 enseignants permanents.

La faculté s'organise autour des départements suivants :

- Département de langue et littérature arabes
- Département de philosophie et sociologie
- Département d'histoire et de civilisation
- Département de géographie
- Département d'anglais
- Département de traduction
- Département de français
- Département des langues nationales et de linguistique

b) Faculté des sciences juridiques et économiques :

La FSJE accueillait pour l'année universitaire 2015-2016, 4162 étudiants (dont 35.1% de filles) qui sont répartis en 3683 en licence et 448 en master. Le corps enseignant est composé de 103 enseignants permanents.

La faculté s'organise autour des départements suivants :

- Département droit public
- Département droit privé
- Département économie publique
- Département gestion
- Département des techniques quantitatives

c) Faculté des sciences et techniques :

La FST accueillait pour l'année universitaire 2015-2016, 3588 étudiants (dont 29.6% de filles) qui sont répartis en 3178 en licence et 357 en master. Le corps enseignant est composé de 122 enseignants permanents.

La faculté s'organise autour des départements suivants :

- Département de biologie
- Département de chimie
- Département de géologie
- Département de mathématique et informatique
- Département de physique

d) Faculté de médecine :

La FM accueillait pour l'année universitaire 2015-2016, 973 étudiants (dont 36.8% de filles) qui sont répartis sur les 8 années d'étude. Le corps enseignant est composé de 91 enseignants permanents.

e) L'institut universitaire professionnel :

L'IUP accueillait pour l'année universitaire 2013-2014, 709 étudiants (dont 46.4% de filles) qui préparent une licence professionnelle. Le corps enseignant est composé de 3 enseignants permanents.

La faculté s'organise autour des départements suivants :

- Département de télécommunications

- Département de mathématique pour la finance
- Département de management
- Département de logistique

f) Le Centre de Renforcement pour l'Enseignement des Langues vivantes (CREL) :

Créé en 1996, le CREL est placé sous l'autorité du Président de l'Université dont il est un service commun. Il a pour mission l'enseignement des langues vivantes aux étudiants, enseignants et cadres des secteurs public et privé.

Le CREL a bénéficié, dès sa création, d'un appui significatif de la Coopération française (2 projets FSP successifs – « PARSUP » et « AMPRUN » -, encadrés par une assistance technique résidentielle), qui a permis au CREL de devenir une institution reconnue par tous les acteurs pédagogiques mauritaniens.

L'École normale Supérieure (ENS)

L'ENS est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique). L'ENS a pour mission de former les cadres supérieurs de l'Éducation Nationale :

- enseignants du second degré ;
- Inspecteurs du fondamental et du secondaire ;
- Eventuellement d'autres cadres de l'Education Nationale : formateurs de l'ENI, laborantins, planificateurs, etc.).

En 2016, l'ENS comptait 640 élèves dont 73 filles, 72 étaient en formation d'inspecteur, et 586 en formation d'enseignant du secondaire. L'ENS est divisée en cinq départements, quatre d'enseignement et un de Recherche. Le corps enseignant est constitué de 68 enseignants chercheurs permanents.

L'Institut supérieur d'Études technologiques de Rosso

Opérationnel depuis la rentrée universitaire 2009-2010 et inspiré des ISET tunisiens, l'ISET de Rosso a aujourd'hui 3 missions principales : la formation, la recherche et la vulgarisation dans les domaines agricole, pastoral et agroalimentaire. L'ISET prépare les étudiants à des carrières professionnelles.

L'ISET est doté de cinq départements et 3 unités et 1 centre :

- Département de Production et Protection Végétales (DPPV)
- Département de Production et Santé Animales (DPSA)
- Département de Science et Technologie des Aliments (DSTA)
- Département de Génie de l'Agriculture et des Biosystèmes (DGAB)
- Département de Génie Électromécanique (DGEM)
- Unité de Gestion Agricole (UGA)
- Unité de Pastoralisme (UP)
- Unité de Technologie de l'Information (UTI)
- Centre de Langues et Communication (ULC)

Enfin, l'ISET-Rosso comprend une ferme expérimentale d'une superficie d'environ 12 ha, ainsi qu'une structure d'appui à la création d'entreprises appelée « Pépinière d'Entreprises de Rosso ».

En 2016, l'ISET accueillait 234 étudiants dont 19 filles. L'encadrement pédagogique est assuré par 15 enseignants chercheurs permanents.

L'institut supérieur de Comptabilité et d'Administration d'Entreprises (ISCAE)

L'ISCAE a été créé en 2009, il a vocation à proposer des formations initiales et continues dans les domaines de la comptabilité, du contrôle, des techniques modernes de gestion et de l'informatique. L'ICAE a vocation à former au niveau licence professionnelle.

L'ISCAE est doté de 2 départements et 4 filières de formation :

Département de management, économie et droit :

- Filière Gestion qui dispense des formations en comptabilité et finance, banque et assurance et gestion des ressources humaines.
- Filière CLMT qui propose des formations d'administration et finance locale et urbanisme.

Département de méthodes quantitatives et informatique :

- Filière Informatique qui dispense des formations en informatique de gestion, en réseau et télécommunications et informatique de développement.
- Filière Économie qui propose des formations en statistiques pour l'économie.

En 2016, l'ISCAE accueillait 1005 étudiants dont 557 filles. L'encadrement pédagogique est assuré par 17 enseignants chercheurs permanents.

L'institut supérieur professionnel des Langues, de Traduction et d'Interprétariat (ISPLTI)

L'ISPLTI a été créé en 2014, il a vocation à former des pour au niveau licence professionnelle pour les métiers de la traduction et l'interprétariat. En 2016, il a accueilli 135 étudiants dont 49 filles.

Universités des Sciences Islamiques d'Aioun (USIA)

Cette université est sous l'unique tutelle du ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel. Elle est constituée de trois facultés :

- Faculté Cheriaa (307 étudiants dont 97 filles) ;
- Faculté de langue Arabe et sciences sociales (227 étudiants dont 94 filles) ;
- Faculté Oussoul Eddine (99 étudiants dont 18 filles).

En 2016, elle accueille au total 633 étudiants dont 198 filles. Les formations dispensées sont d'un niveau licence. Les enseignements sont dispensés par 21 enseignants permanents.

Institut Supérieur des Etudes et de Recherches Islamiques (ISERI)

Cet institut est sous l'unique tutelle du ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel. En 2016, 2807 étudiants dont 31.8% de filles. L'ISERI forme au niveau licence (1946 étudiants) et en master (861 étudiants). Les enseignements sont dispensés par 64 enseignants permanents.

École supérieure Polytechnique (ESP)

L'ESP est depuis 2016, la seule école d'ingénieur de Mauritanie. Elle a pour vocation de former des cadres intermédiaires et supérieurs de haut niveau qui trouveront une insertion professionnelle dans les différents secteurs industriels porteurs de l'économie mauritanienne mais également qui seront en capacité de créer des entreprises. Un important chantier de rénovation des cycles de formation d'ingénieur est en cours pour arrimer cette école aux standards internationaux. Les instituts qui ouvriront en 2016 et 2017, s'arriment sur les cursus de formation DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) dispensés en France. La spécificité de l'ESP est de faire appel à des enseignants et des chefs de départements expatriés de Tunisie et de France.

L'école est structurée en 6 départements d'ingénieurs et trois instituts :

- Département Génie Mécanique

- Département Mines, Pétrole et Gaz
- Département Génie Civil, Hydraulique et Environnement
- Département Informatique, Réseau et Télécommunications
- Département Électricité, Électronique, Électrotechnique et Automatique
- Département Génie Industriel

Les départements d'ingénieur recrutent sur concours.

- L'Institut Préparatoire aux Grandes Écoles d'ingénieur (IPGEI) a pour vocation de former les bacheliers de série scientifique aux concours des grandes écoles internationales et de l'ESP.
- L'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme (ISM-BTPU), ouvert en 2016, a pour vocation à former des techniciens supérieurs au niveau DUT et licence professionnelle dans les différents domaines du génie civil.
- L'Institut Supérieur des Métiers de la Mine (IS2M) qui sera ouvert à la rentrée 2017, aura pour vocation à former des techniciens supérieurs au niveau DUT et licence professionnelle dans le domaine de la maintenance industrielle.

Les effectifs de l'ESP en 2016 sont de 438 étudiants (dont 16.2% de filles) répartis comme suit : 140 en cycle d'ingénieur, 209 étudiants à l'IPGEI et 89 étudiants à l'ISM-BTPU.

L'Institut supérieur d'Anglais (ISA)

L'ISA a pour vocation de développer une offre de formation initiale et continue d'excellence en anglais adaptés aux besoins des administrations publiques et des collectivités locales et des opérateurs économiques et sociaux. La spécificité de cet établissement vient du fait que l'équipe pédagogique est constituée principalement d'enseignants spécialisés et hautement qualifiés recrutés en Grande Bretagne. Les formations dispensées sont d'un niveau licence professionnelle.

L'ISA accueille sa première promotion à la rentrée universitaire 2016 pour 61 bacheliers.

Le Centre supérieur d'Enseignement technique (CSET)

Créé en 1983, le CSET assure des formations professionnelles courtes à Bac + 2 et décerne des diplômes des BTS, dans les domaines du tertiaire (secrétariat, bureautique, assistant gestion PME-PMI), et pour les métiers techniques (génie mécanique, génie électrique, froid - climatisation, maintenance, génie civil, etc.).

En 2016, le CSET accueillait 159 étudiants dont 26 filles. L'encadrement pédagogique est assuré en partie par des enseignants qui relèvent de la formation professionnelle et par 6 enseignants chercheurs permanents.

II.2 Les établissements d'enseignement privé

L'assainissement et la remise en ordre de ce secteur par l'actuel Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique constitue un des grands chantiers actuellement mis en œuvre par ce département.

L'enseignement privé est très peu développé en Mauritanie pour deux raisons essentielles, la première est que tous les bacheliers trouvent une orientation par le MESRS dans un établissement d'enseignement supérieur public ou bénéficient d'une bourse d'étude à l'étranger. Deuxièmement, le système de l'enseignement supérieur public est gratuit. Dans ce contexte, la présente Fiche Curie ne croit pas utile de développer plus avant la rubrique consacrée à l'enseignement privé.

Il est toutefois à noter que le MESRS souhaite que les établissements privés proposent uniquement des formations d'un niveau licence prioritairement professionnalisant.

III - Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Depuis que le MESRS est devenu un ministère de plein exercice, il a défini un plan stratégique qui le conduise à mettre en œuvre de très importants chantiers qui portent essentiellement sur :

- La redéfinition de l'offre de formation du supérieur.
- L'arrimage des formations du supérieur aux standards internationaux.

III.1 Redéfinition de l'offre de formation du supérieur

Historiquement l'offre de formation dans le supérieur était largement développée dans les domaines du droit, de l'économie et des sciences humaines et sociales pour répondre à un besoin de formations de cadre pour l'administration publique. Or de nombreuses études ont montré qu'il était nécessaire de rééquilibrer l'offre de formation dans les domaines scientifiques et des sciences pour l'ingénieur afin de soutenir le développement des secteurs industriels historiques et permettre l'émergence d'une nouvelle économie.

Cette volonté se traduit par : i) une recherche de meilleure adéquation formation emploi pour les filières existantes. li) le développement des filières de formations porteuses d'insertion professionnelle.

Les réalisations les plus emblématiques de cette volonté sont la création de :

- L'Institut Supérieur Professionnel des Langues, de Traduction et d'Interprétariat et l'Institut Supérieur d'Anglais qui proposent des formations diplômantes et professionnalisantes dans le domaine des langues.
- La rénovation de l'École Supérieure Polytechnique pour répondre aux besoins du pays en termes de formation d'ingénieurs.
- La création d'instituts supérieurs des métiers (ISM-BTPU, IS2M) dans deux secteurs phares de l'économie mauritanienne.
- Le développement de nouvelles filières de formations professionnalisantes au sein de l'IUP de l'Université de Nouakchott *Al Aasriya*.
- Le développement de la faculté de médecine pour répondre à la carence de médecin du pays.
- Le développement de l'ISCAE et de l'ISSET de Rosso afin de répondre aux besoins de cadres intermédiaires dans l'administration publique et des entreprises et les filières agricoles et de l'élevage.

Cette démarche d'ouverture de filières de formation conduisant à une meilleure insertion professionnelle devrait encore s'intensifier dans les années à venir. Le MESRS met en place des actions pour identifier les besoins en termes de métiers pour un ensemble de secteurs industriels ou de services (santé, administration publique, secteur halieutique, agriculture et élevage, secteur extractif).

III.2 Amélioration de la qualité du système de l'enseignement supérieur

Courant de l'année 2015, les deux universités de Mauritanie (maintenant fusionnées) sont entrées dans une démarche d'auto évaluation de leur institution, de leurs filières de formation et de leurs structures de recherche. Parallèlement, le MESRS a travaillé sur la création d'une agence nationale en charge de l'assurance qualité. Cette agence nommée Autorité Mauritanienne de l'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (AMAQ-ES) aura pour mission de :

- Définir en rapport avec le MESRS les standards de qualité pour l'ES.
- Concevoir et mettre en place les procédures d'assurance qualité.
- Donner un avis sur les demandes d'accréditation.
- Évaluer périodiquement les établissements d'enseignement supérieur, leurs filières de formation et leurs structures de recherche.

- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leurs démarches de mise en place de la qualité.

L'AMAQ-ES devrait être opérationnelle en 2018.

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

IV.1 Le français

La Coopération française s'est attachée, depuis une quinzaine d'année et à travers, notamment, les projets FSP² successifs « PARSUP » et « AMPRUN », à appuyer le secteur de l'enseignement supérieur mauritanien dans ses efforts de restructuration et de mise en place du LMD, aujourd'hui totalement achevé (dans l'enseignement supérieur public).

Plus récemment, deux projets FSP (en voie d'achèvement) ont mis l'accent, d'une part, sur l'usage et la maîtrise du français et, d'autre part, sur la gouvernance de l'USTM (cf. supra), ce dernier appui ayant vocation à impacter la gouvernance de l'université publique mauritanienne dans son ensemble.

Le projet FSP « AFRAM » (août 2011 - décembre 2016) : le projet « Appui à la maîtrise et à l'usage du français en Mauritanie » (que complète utilement l'action des 5 Alliances françaises du pays), cible l'enseignement supérieur mais également l'enseignement secondaire, tout en proposant un renforcement linguistique aux cadres francophones originaires de 12 ministères. 3 composantes opérationnelles :

- Appui au développement d'expertise locale en FLE ;
- Appui à l'enseignement du français dans le système éducatif ;
- Renforcement de la maîtrise du français dans l'administration.

Le projet FSPI « ABILES » (septembre 2017 – Aout 2019) : Le projet appuis le bilinguisme dans l'enseignement supérieur afin d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés. Ce projet vise d'une part à développer le vivier de formateurs en Français Langue Etrangère (FLE) et en Arabe. Pour cela sont mis en place deux diplômes d'universités (DU) par des établissements étrangers. L'objectif à terme du projet est la formation de 50 formateurs pour chacune des langues et de transférer à des enseignants mauritaniens les compétences pour la mise en place de ces deux formations.

IV.2 La gouvernance universitaire

Le projet FSP « RGFP-USTM » (août 2013 - avril 2017) : Le projet « Renforcement de la gouvernance - Appui à l'Université des Sciences, de Technologie et de Médecine (RGFP-USTM ; août 2013 - avril 2017) comporte 4 composantes :

- appui à la gouvernance universitaire à travers la structuration et le renforcement des instances administratives, scientifiques et pédagogiques de la nouvelle université francophone ;
- Appui à la mise en place d'une organisation interne de promotion de la qualité pour les formations professionnelles, ainsi qu'à la mise en place des services chargés des relations avec les entreprises ;
- Renforcement du cursus de la faculté de médecine par des appuis à la filière de formation en spécialiste, à la formation continue et à la recherche clinique ;
- Appui supplémentaire au français grâce à une complémentarité entre les deux projets FSP AFRAM et USTM.

IV.3 La mobilité internationale

À côté de ces projets FSP, un volant de bourses d'études et de stages est programmé chaque année au profit d'étudiants et de chercheurs mauritaniens (enveloppe annuelle de près d'environ 360 000€, auquel il convient d'ajouter un nombre significatif de missions d'experts et des invitations en France et

² Fonds de solidarité prioritaire.

dans la sous-région). Pour ce qui est des bourses de recherche, proprement dite (une bonne vingtaine chaque année), toutes attribuées par une commission ad hoc franco-mauritanienne selon des critères précis et après appel à candidatures annuel, des précisions sont données au § V. infra.

IV.4 Accords interuniversitaires français

S'agissant des accords interuniversitaires (AIU) signés entre des établissements mauritaniens et français, il est actuellement impossible de présenter un inventaire exhaustif distinguant ceux pouvant être considérés comme « vivants » (il y en avait une douzaine en 2009) d'autres AIU « mis en sommeil », voire obsolètes. D'une part, en raison du fait que ce genre d'accord est le plus souvent négocié de gré à gré (sans nécessairement impliquer les services de l'Ambassade de France) ; d'autre part, parce que les diverses réformes de fond actuellement en cours (constitution d'une université publique unique de taille significative, audits de l'ensemble des établissements publics et privés, restructuration des structures de recherche nationales, etc.) ne permettent pas d'y voir clair pour le moment. Mais il est permis de penser que lors de la prochaine actualisation de la présente Fiche CURIE une information révisée et précise sera disponible.

IV.5 Accords interuniversitaires avec d'autres pays, notamment européens

Pour les mêmes motifs que ceux exposés au paragraphe précédent, il s'avère pour l'heure impossible de renseigner cette rubrique de manière précise et documentée.

V - Orientation à donner à la coopération universitaire franco-Mauritanienne

V.1 En matière d'appui au français et à la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur

Le dispositif actuellement en place, qui passe (cf. supra) par la mise en œuvre du projet FSPI et d'un important volant annuel de bourses, missions et invitations, s'appuie par ailleurs sur le rôle important que joue l'expert technique international directement placé auprès du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Cette proximité, renforcée par le lien de confiance établi de longue date entre les deux partenaires, ont permis d'avancer rapidement sur nombre de chantiers en cours, en s'inspirant chaque fois que cela apparaissait pertinent du « modèle français », adapté bien évidemment au contexte mauritanien.

L'appui à l'enseignement supérieur, à la recherche et au français restant une priorité pour la coopération française (l'AFD, de par son mandat, concentrant ses appuis sur le fondamental et le secondaire), cette dynamique sera de toute évidence poursuivie, selon des modalités restant à préciser.

Dans le même esprit et cette fois en matière d'appui à la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur, une réflexion sera prochainement menée, de concert avec la partie mauritanienne, en vue de proposer un nouveau projet qui vise au développement de la recherche scientifique dans les établissements d'enseignement supérieur.

V.2 En matière d'appui à la recherche

Depuis la création des écoles doctorales dans les universités, l'appui de la coopération française se manifeste principalement à travers un dispositif de bourses de mobilité internationale, particulièrement qui est soutenu ces quatre dernières années, et qui vise à appuyer l'université de Mauritanie dans sa volonté de nouer des partenariats scientifiques avec des universités de la sous-région et française. Le dispositif de mobilité actuel, mis en place d'accord parties, se décline en trois types de bourses, et n'a pas vocation pour le moment à évoluer :

Allocation doctorale : Elle s'adresse à des étudiants mauritaniens qui souhaitent réaliser une thèse, ou qui sont actuellement en première année de thèse. La thèse doit se réaliser entre un laboratoire de recherche mauritanien et français. Le doctorant bénéficiera d'une bourse de mobilité de 6 mois par an, pendant 3 ans, dans un laboratoire français et en cotutelle (sous réserve de sa réinscription en thèse).

Recherche junior : Cette allocation s'adresse à des étudiants mauritaniens qui débutent un doctorat ou qui sont actuellement en doctorat en Mauritanie et qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité de 4 mois maximum dans un laboratoire étranger (France, sous-région, etc.).

Recherche senior : Cette allocation s'adresse à des enseignants chercheurs ou des chercheurs mauritaniens actuellement en poste en Mauritanie qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité de 2 mois maximum dans un laboratoire étranger (France, sous-région, etc.).

Par ailleurs, la Coopération française accompagne la direction de la recherche scientifique du Ministère pour :

- La structuration de la recherche : cartographie de la recherche mauritanienne, actuellement constituée de 52 unités de recherche reconnues au sein de leurs établissements. Cette cartographie permettra de mieux appréhender les domaines pour lesquels la recherche est mûre, productive et visible à l'échelle internationale et celle qui a besoin d'être structurée et accompagnée. L'objectif à terme est d'accorder le statut de laboratoire universitaire aux unités ou groupes d'unités d'une taille significative portant un projet scientifique à un niveau national et international. Ces laboratoires pourront bénéficier de financements récurrents du MESRS et participer aux appels d'offres nationaux.
- La mise en place d'une agence nationale de la recherche dont la mission sera de promouvoir la recherche scientifique, en ouvrant chaque année des appels à projet sur des thématiques définies par l'État mauritanien. Cette agence sera dotée d'un fonds d'incitation à la recherche. L'agence devrait être opérationnelle en 2017.

VI - Contacts utiles

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	Ministre : Dr. Sidi Ould SALEM Secrétaire générale : Dr. Aissata Daouda DIALLO Adresse : BP:3095 Nouakchott, avenue Jemal Abdel Nasser - Nouakchott Téléphone : +222 45 25 04 48 / +222 45 25 24 75 Site Web : http://www.mesrs.gov.mr Email: infomesrs@mesrs.gov.mr
Ministère de de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des TIC	Ministre : M. Moctar Malal DIA Secrétaire général : M. Baba Ould BOUMEÏSS Adresse : BP:5758 Nouakchott Avenue Jemal Abdelnasser - Nouakchott Téléphone : +222 45 25 45 59 / +222 45 29 07 24 Fax: +222 45 24 37 36 Site Web : www.emploi.gov.mr Email: infomesrs@mesrs.gov.mr
Université de Nouakchott AL AASRIYA	Président : Pr. Ahmedou HAOUBA Secrétaire général : M. AWA Téléphone : +222 43 48 65 01 Adresse : Route de Nouadhibou, BP. 880 Nouakchott Site Web : en cours de constitution (ancien site de l'USTM : http://www.univ-stm.mr)
École normale Supérieure (ENS)	Directeur général : Dr. Mohamed ould Sidiya ould KHABAZ Adresse : BP 990, Nouakchott Téléphone : +222 45 25 31 72 Site Web : Pas de site web
l'Institut supérieur d'Études technologiques (ISET)	Directeur : M. Issa Nabiyoullah ould Bouraya Téléphone : +222 36 30 33 31 Adresse : Rosso Site Web : www.iset.mr
Institut supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE)	Directeur : Dr El Moustapha SIDI MOHAMED Téléphone : +222 4602 51 93 Adresse : Route de Nouadhibou, BP. 880 Nouakchott Site Web : www.iscae-mauritanie.org
Institut supérieur professionnel de Langues, de Traduction et	Directeur : Mohammedoune WANE Téléphone : +222 22 46 45 27

d'Interprétariat (ISPLTI),	Adresse : 28 E-Nord, Nouakchott Site Web : en cours de réalisation
École supérieure polytechnique de Nouakchott (ESP)	Directeur Commandant : Colonel Mohamed Ould Mohamed MAHMOUD Téléphone : +222 46 43 32 91 Adresse : Route de la plage, Nouakchott Site Web : http://espnouakchott.com
Institut supérieur d'Anglais (ISA)	Directeur : Colonel Mohamed MAHMOUD HADRAMY Coordonnées :+222 22 68 87 03 Adresse : Route de Nouadhibou, Nouakchott Site Web : en cours de réalisation
Ambassade de France en Mauritanie Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC)	Chef de service : Raphaël MALARA (raphael.malara@diplomatie.gouv.fr) Adresse : quartier de Tevragh Zeina, rue Ahmed Ould Hamed, BP. 231 Téléphone : + 222 45 29 95 59 Télécopie : + 222 45 29 96 15 courriel : ambafrance.nouakchott-amba@diplomatie.gouv.fr Mél : scac.nouakchott-amba@diplomatie.fr